

Arras, le 26 janvier 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

515 migrants de Calais mis à l'abri dans les centres d'hébergement

Depuis le 8 août 2017 et suite au renforcement du travail d'information des migrants, **515 migrants** ont été mis à l'abri depuis Calais au sein des Centres d'Accueil et d'Examen des Situations (CAES) des Hauts-de-France, et notamment dans les trois CAES du département du Pas-de-Calais (Abbaye de Belval – Troisvaux, Croisilles et Nédonchel).

Le travail d'information de la population migrante est mené sur le terrain par des équipes de maraudeurs de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) renforcées par un opérateur associatif mandaté par l'Etat (association AUDASSE).

L'information porte sur les possibilités offertes par les centres d'hébergement ; des renseignements sont également délivrés sur le droit au séjour et les différents dispositifs dont le retour volontaire.

A ce titre, depuis le début de l'année, 63 dossiers de retour volontaire ont été instruits par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), (23 migrants ont d'ores et déjà quitté le territoire national, 34 sont en attente d'un vol et 6 dossiers sont en cours de procédure).

Tous les migrants qui le souhaitent peuvent être mis à l'abri, sans condition, avec un accueil digne au sein des CAES de la région Hauts-de-France. Outre un accueil digne, ces centres permettent un examen accéléré des situations administratives, notamment au titre de la demande de séjour.

Un départ de Calais est proposé tous les jours de la semaine vers les CAES.